



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Janvier 2017

Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 23 février 2017
3003 Berne-Wabern, le 21 février 2017

Le mois de janvier 2017 en un coup d'œil

	Janvier 2017	Janvier 2016
Etrangers (population résidante permanente)	2'034'174	--
Solde migratoire (population résidante permanente)	5'427	6'366
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	8'785	9'223
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'430	1'568
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	399	382
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	780	405
Dérogations aux conditions générales d'admission	285	340
Regroupement familial (population résidante permanente)	3'670	4'161
Naturalisation	2'161	2'362

Table des matières

1. Population étrangère	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-28/AELE pendant plus de 120 jours par an	13
3.9. Immigration par branche économique et par secteur (UE-28/AELE)	14
4. Taux de chômage	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions	22

1. Population étrangère au 31.01.2017

Population étrangère résidente permanente			
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %
Total	1'999'522	2'034'174	1.7
UE-28/AELE	1'367'765	1'393'319	1.9
UE-17	1'241'852	1'257'329	1.2
UE-8	73'929	81'093	9.7
UE-2	18'499	21'840	18.1
Croatie	29'538	29'056	-1.6
Ressortissants d'Etats tiers	631'757	640'855	1.4

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'034'174	100.0	34'652	1.7
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	24'667	1.2	-2'200	-8.2
Autorisations de séjour	695'839	34.2	11'748	1.7
Autorisations d'établissement	1'313'668	64.6	25'104	1.9

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %
Total	53'152	50'776	-4.5
UE-28/AELE	43'869	41'418	-5.6
UE-17	33'686	31'254	-7.2
UE-8	7'973	7'741	-2.9
UE-2	1'923	2'136	11.1
Croatie	201	203	1.0
Ressortissants d'Etats tiers	9'283	9'358	0.8

Source : SYMIC

- En janvier 2017, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.5% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.5%.
- En janvier 2017, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 81.6% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 18.4% restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %	Janvier à janvier 2016	Janvier à janvier 2017	Différence en %
Total	13'177	11'761	-10.7			
UE-28/AELE	9'181	8'210	-10.6			
UE-17	7'745	6'696	-13.5			
UE-8	1'140	1'023	-10.3			
UE-2	230	405	76.1			
Croatie	36	49	36.1			
Ressortissants Etats tiers	3'996	3'551	-11.1			
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %	Janvier à janvier 2016	Janvier à janvier 2017	Différence en %
Total	9'221	8'869	-3.8			
UE-28/AELE	7'730	7'370	-4.7			
UE-17	6'114	5'960	-2.5			
UE-8	1'212	1'128	-6.9			
UE-2	362	235	-35.1			
Croatie	33	27	-18.2			
Ressortissants Etats tiers	1'491	1'499	0.5			

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %	Janvier à janvier 2016	Janvier à janvier 2017	Différence en %
Total	9'882	8'858	-10.4			
UE-28/AELE	7'038	6'404	-9.0			
Ressortissants Etats tiers	2'844	2'454	-13.7			

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour du mois de janvier 2017: 950 (population étrangère résidente permanente) ; 366 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %	Janvier à janvier 2016	Janvier à janvier 2017	Différence en %
Total	6'229	5'834	-6.3			
UE-28/AELE	4'674	4'557	-2.5			
UE-17	4'139	4'015	-3.0			
UE-8	405	396	-2.2			
UE-2	76	91	19.7			
Croatie	28	22	-21.4			
Ressortissants Etats tiers	1'555	1'277	-17.9			
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %	Janvier à janvier 2016	Janvier à janvier 2017	Différence en %
Total	5'621	5'189	-7.7			
UE-28/AELE	4'534	4'240	-6.5			
UE-17	3'006	2'841	-5.5			
UE-8	1'081	1'098	1.6			
UE-2	422	283	-32.9			
Croatie	12	10	-16.7			
Ressortissants Etats tiers	1'087	949	-12.7			

Source : SYMIC

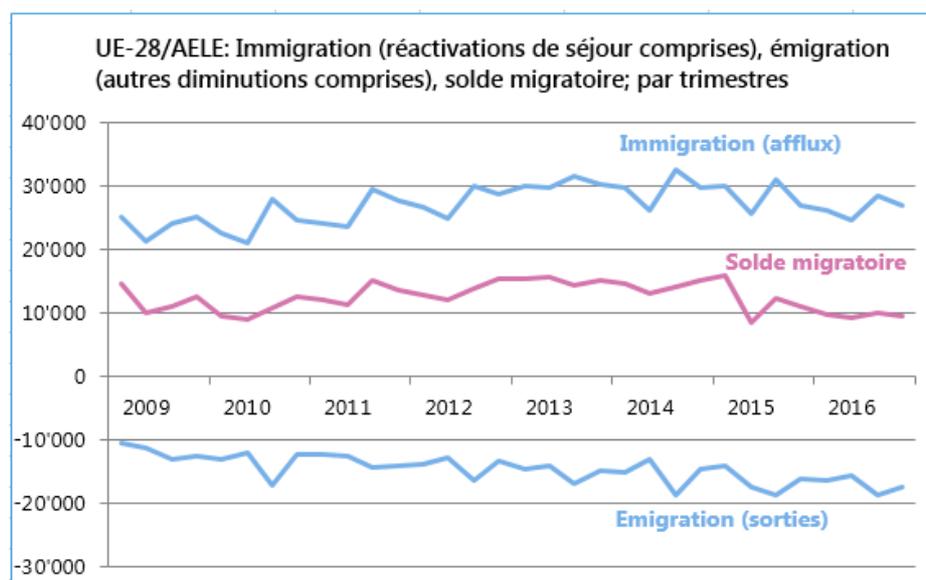
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué en janvier 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-14.8%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué en janvier 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-10.7%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué en janvier 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-6.3%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions de janvier 2017 : 1'450 (population étrangère résidente permanente) ; 6'477 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %	Janvier à janvier 2016	Janvier à janvier 2017	Différence en %
Total	6'366	5'427	-14.8			
UE-28/AELE	4'233	3'344	-21.0			
UE-17	3'428	2'439	-28.9			
UE-8	664	582	-12.3			
UE-2	133	296	122.6			
Croatie	7	28	300.0			
Ressortissants Etats tiers	2'133	2'083	-2.3			
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %	Janvier à janvier 2016	Janvier à janvier 2017	Différence en %
Total	-3'435	-2'431	29.2			
UE-28/AELE	-2'668	-1'879	29.6			
UE-17	-1'425	-976	31.5			
UE-8	-818	-653	20.2			
UE-2	-362	-212	41.4			
Croatie	-54	-46	14.8			
Ressortissants Etats tiers	-767	-552	28.0			

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Février	4'615	4'643	+0.6	3'456	3'603	+4.3	6'951	6'635	-4.5
Mars	4'459	3'538	-20.7	3'697	2'983	-19.3	6'762	6'423	-5.0
Avril	4'475	4'429	-1.0	4'731	5'043	+6.6	7'193	7'960	+10.7
Mai	4'371	4'027	-7.9	5'010	4'497	-10.2	7'529	7'378	-2.0
Juin	4'635	4'162	-10.2	5'395	5'172	-4.1	9'345	8'893	-4.8
Juillet	4'464	3'872	-13.3	4'840	3'685	-23.9	9'340	7'527	-19.4
Août	4'218	4'171	-1.1	3'420	3'296	-3.6	6'791	6'845	+0.8
Septembre	4'710	4'542	-3.6	3'608	3'401	+1.5	7'854	7'486	-4.7
Octobre	4'944	4'515	-8.7	3'224	2'886	-10.5	7'249	6'890	-5.0
Novembre	4'202	4'198	-0.1	3'348	3'387	+1.2	6'740	6'792	+0.8
Décembre	3'282	3'140	-4.3	6'251	5'245	-16.1	9'819	8'368	-14.8
Janvier	4'554	4'277	-6.1	4'027	4'176	+3.7	9'223	8'785	-4.7
Total	52'929	49'514	-6.5	51'007	47'374	-7.1	94'796	89'982	-5.1

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Février	982	707	-28.0	1'097	1'105	+0.7	1'344	1'185	-11.8
Mars	1'081	605	-44.0	1'576	1'313	-16.7	1'767	1'699	-3.8
Avril	879	740	-15.8	1'615	1'747	+8.2	1'893	2'069	+9.3
Mai	764	711	-6.9	1'685	1'855	+10.1	1'929	2'166	+12.3
Juin	918	764	-16.8	2'112	1'933	-8.5	2'582	2'384	-7.7
Juillet	918	639	-30.4	1'795	1'431	-20.3	2'395	1'863	-22.2
Août	739	693	-6.2	1'148	1'200	+4.5	1'664	1'632	-1.9
Septembre	862	788	-8.6	1'283	1'226	-4.4	1'847	1'716	-7.1
Octobre	855	785	-8.2	1'310	1'176	-10.2	1'741	1'577	-9.4
Novembre	704	765	+8.7	1'119	1'184	+5.8	1'377	1'523	+10.6
Décembre	619	534	-13.7	1'684	1'728	+2.6	2'012	1'970	-2.1
Janvier	732	652	-10.9	1'234	1'242	+0.6	1'568	1'430	-8.8
Total	10'053	8'383	-16.6	17'658	17'140	-2.9	22'119	21'214	-4.1

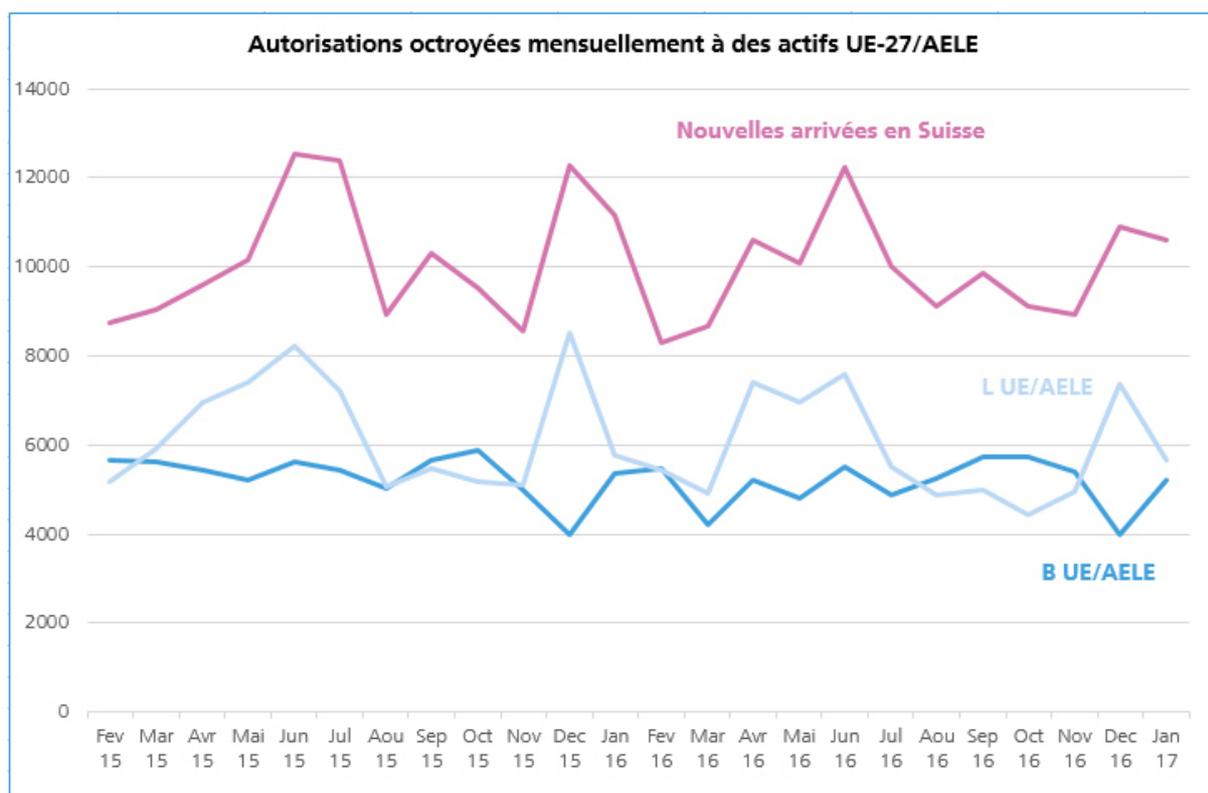
Source : SYMIC

3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Février	82	121	+47.6	614	724	+17.9	458	468	+2.2
Mars	99	78	-21.2	666	616	-7.5	533	550	+3.2
Avril	70	63	-10.0	611	628	+2.8	523	569	+8.8
Mai	81	65	-19.8	704	603	-14.3	697	548	-21.4
Juin	53	581	+996.2	712	492	-30.9	617	978	+58.5
Juillet	71	372	+423.9	588	385	-34.5	654	632	-3.4
Août	62	406	+554.8	483	384	-20.5	475	659	+38.7
Septembre	91	406	+346.2	592	379	-36.0	586	675	+15.2
Octobre	68	448	+558.8	636	354	-44.3	522	660	+26.4
Novembre	93	425	+356.9	631	382	-39.5	449	621	+38.3
Décembre	78	321	+311.5	570	391	-31.4	451	555	+23.1
Janvier	79	301	+2.8	496	249	-49.8	382	399	+4.5
Total	927	3'587	+286.9	7303	5'587	-23.5	6'347	7'314	+15.2

Source : SYMIC



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Autorisations de séjour B Contingent total= 54 (par trimestre : 13)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 543 (par trimestre : 135)

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017 (1^{er} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2017	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2017	Solde actuel du contingent
Jan	13	0	16	119
Fév				
Mar				

Les contingents UE-2 sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2015	2016	2017	2016	2017
Janvier	4'419	4'262	4'538	306'245	--
Février	3'889	3'984		306'245	
Mars	4'301	4'892		306'245	
Avril	5'223	4'980		308'175	
Mai	4'111	4'122		308'175	
Juin	5'159	4'641		308'175	
Juli	4'687	3'963		314'109	
Août	4'264	4'748		314'109	
Septembre	4'757	5'067		314'109	
Octobre	4'981	5'414		--	
Novembre	4'863	6'008		--	
Décembre	4'720	4'589		--	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence	
			absolue	en %
Total général	511 090	517 988	6 898	1.3
Travailleurs	307 866	334 207	26 341	8.6
Indépendants	67 318	60 603	- 6 715	- 10.0
Travailleurs détachés	135 906	123 178	- 12 728	- 9.4

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	40 267	41 386	1 119	2.8
Travailleurs	18 811	20 710	1 899	10.1
Indépendants	6 236	5 907	- 329	- 5.3
Travailleurs détachés	15 220	14 769	- 451	- 3.0

Annonces par secteurs économiques

Total général	40 267	41 386	1 119	2.8
Agriculture	393	472	79	20.1
Industrie et artisanat	15 560	14 439	- 1 121	- 7.2
Services	24 314	26 475	2 161	8.9

Source : SYMIC

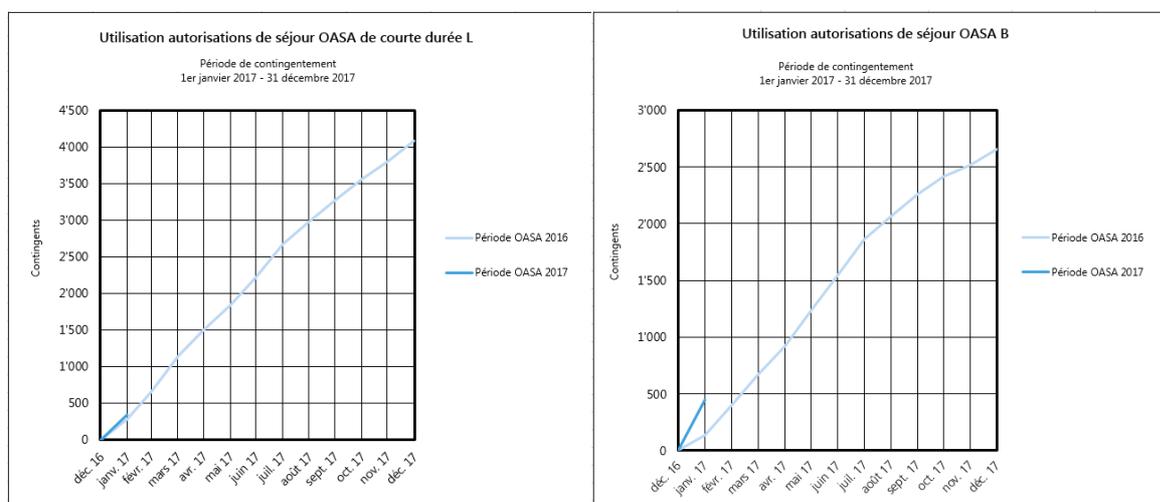
- Le nombre de personnes actives **nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE** a diminué de février 2016 à janvier 2017 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de - 5.1% (- 4'814 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes **nouvellement arrivées en Suisse** a diminué de - 4.1% pendant cette période (- 905 personnes) par rapport à l'année précédente. Depuis le 1^{er} juin 2016, les dispositions transitoires ne sont plus applicables aux travailleurs en provenance de l'UE-2. De février 2016 à janvier 2017, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+15.2%, + 967 personnes).
- Les **autorisations frontalières octroyées** ont augmenté de +6.5% en janvier 2017 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En janvier 2017, 20'676 **prestataires de service** ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué de -3.6% (- 780 annonces).
- Les **prises d'emploi de courte durée** auprès d'un employeur suisse ont augmenté en janvier 2017 par rapport au même mois de l'année précédente (+ 10.1%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées
Janvier	272	337	133	443
Février	659		399	
Mars	1'145		676	
Avril	1'492		923	
Mai	1'837		1'229	
Juin	2'229		1'542	
Juillet	2'669		1'860	
Août	2'981		2'068	
Septembre	3'278		2'259	
Octobre	3'555		2'413	
Novembre	3'798		*2'518	
Décembre	*4'079		*2'657	

Source : SYMIC

*Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

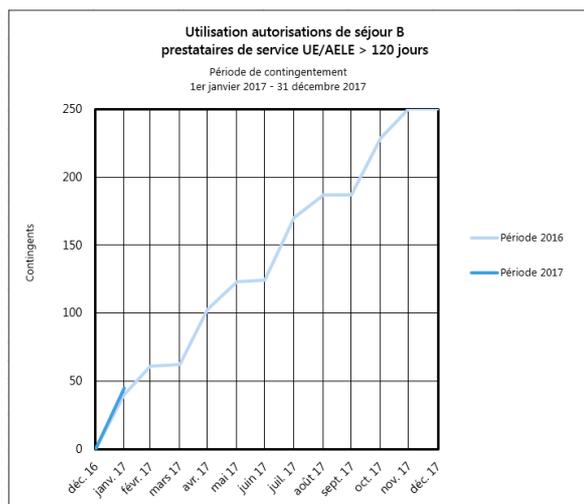
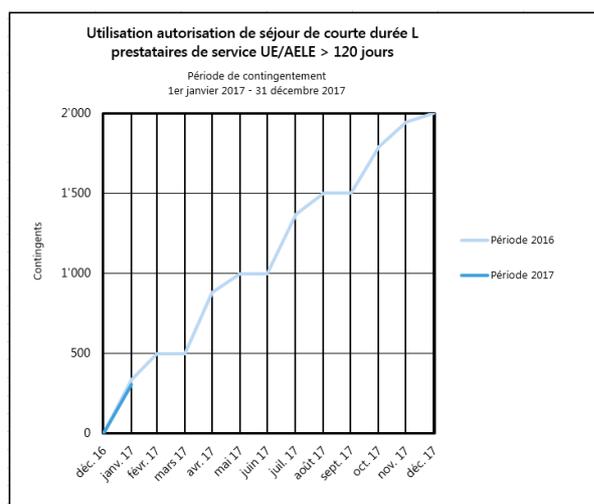


- 4500 autorisations de séjour de courte durée L et 3000 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin janvier 2017, à 7% des autorisations de séjour de courte durée L et 15% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées
Janvier	333	303	40	45
Février	500		61	
Mars	500		62	
Avril	880		103	
Mai	1'000		123	
Juin	1'000		124	
Juillet	1'370		170	
Août	1'500		187	
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'794		229	
Novembre	1'946		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin janvier 2017, à 15% des autorisations de séjour de courte durée L et à 18% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %	Janvier à janvier 2016	Janvier à janvier 2017	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'712	5'278	-7.6			
Agriculture	175	162	-7.4			
Industrie et artisanat	974	1'012	3.9			
Services	4'563	4'104	-10.1			
UE-17	4'751	4'259	-10.4			
Agriculture	69	59	-14.5			
Industrie et artisanat	811	818	0.9			
Services	3'871	3'382	-12.6			
UE-8	808	718	-11.1			
Agriculture	84	84	-			
Industrie et artisanat	146	135	-7.5			
Services	578	499	-13.7			
UE-2	126	278	120.6			
Agriculture	22	19	-13.6			
Industrie et artisanat	11	54	390.9			
Services	93	205	120.4			
Croatie	11	8	-27.3			
Agriculture	0	0	-			
Industrie et artisanat	3	4	33.3			
Services	8	4	-50.0			

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a diminué pendant le mois de janvier 2017 dans les secteurs économiques « agriculture » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le secteur « industrie et artisanat », elle a augmenté.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), elle a augmenté dans les secteurs économiques « agriculture » et « industrie et artisanat » par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le secteur des services, l'immigration a diminué.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %	Janvier à janvier 2016	Janvier à janvier 2017	Différence en %
Total UE-28/AELE	7'134	6'796	-4.7			
Agriculture	168	208	23.8			
Industrie et artisanat	818	874	6.8			
Services	6'148	5'714	-7.1			
UE-17	5'639	5'505	-2.4			
Agriculture	51	32	-37.3			
Industrie et artisanat	707	783	10.7			
Services	4'881	4'690	-3.9			
UE-8	1'126	1'054	-6.4			
Agriculture	89	132	48.3			
Industrie et artisanat	88	71	-19.3			
Services	949	851	-10.3			
UE-2	329	202	-38.6			
Agriculture	28	44	57.1			
Industrie et artisanat	5	14	180.0			
Services	296	144	-51.4			
Croatie	32	23	-28.1			
Agriculture	0	0				
Industrie et artisanat	17	4	-76.5			
Services	15	19	26.7			

Source : SYMIC

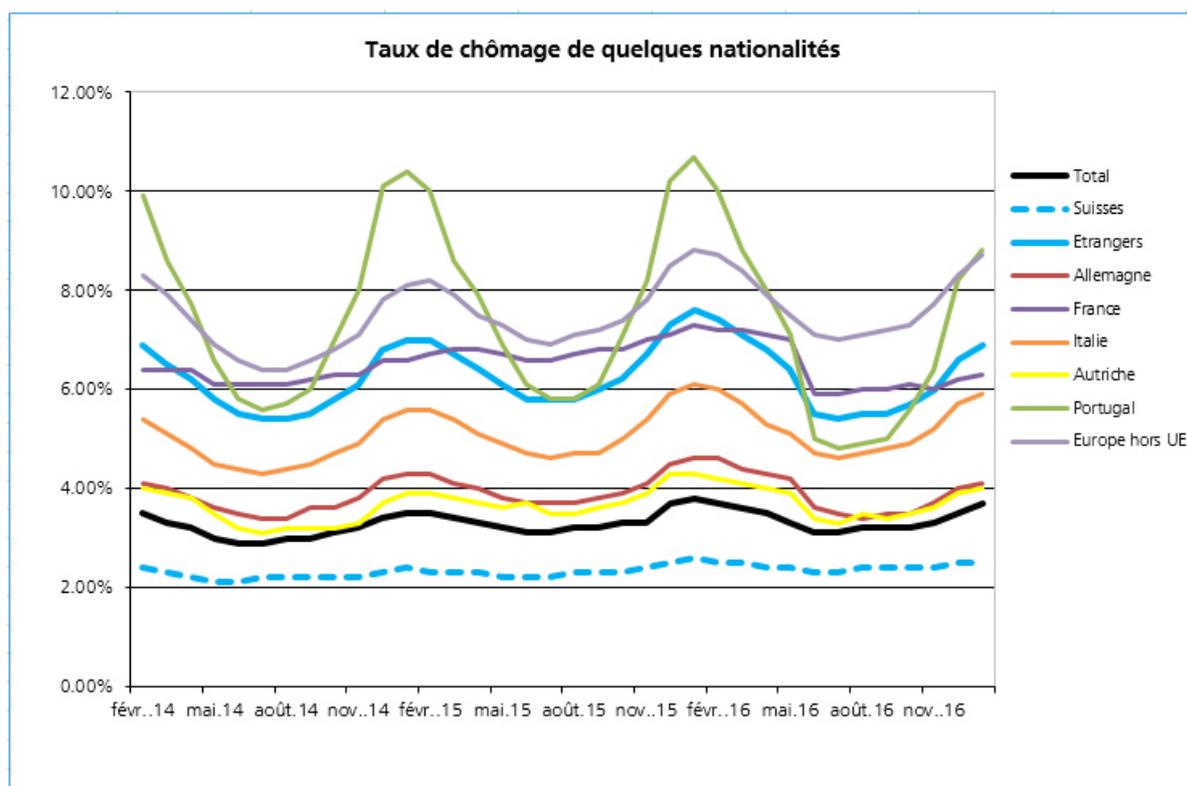
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE-28/AELE, par branche économique, en janvier 2017

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Restauration et hébergement	3'399
Bureaux de consultation, informatique	2'363
Santé et service vétérinaire	667
Enseignement	431
Construction de machines et de véhicules	428

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Janvier 2016	Janvier 2017
Total	3.8%	3.7%
Etrangers	7.6%	6.9%
Suisses	2.6%	2.5%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %	Janvier à janvier 2016	Janvier à janvier 2017	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	8	7	-12.5			
Par suite de violence conjugale	1	1				
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	7	6				
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	332	278	-16.3			
Sans papiers a) ⁴	96	30				
Parent étranger d'un enfant suisse	10	7				
Intérêts publics majeurs	6	7				
Conversion de permis F ⁵ en permis B b) ⁴	161	165				
Conversion de permis N ⁶ en permis B c) ⁴	6	6				
Autres exceptions ⁷	53	63				
Total	340	285	-16.2			

Source : SYMIC

⁴ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁵ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁶ Permis N = requérants d'asile.

⁷ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁸ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier 2017
Afghanistan	36
Chine	24
Irak	20
Kosovo	17
Somalie	12
Erythrée	11
Congo RDC	11
Sri Lanka	10
Brésil	7
Serbie	7
Autres	46
Total	201

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %	Janvier à janvier 2016	Janvier à janvier 2017	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'161	3'670	-11.8			
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	817	715	-12.5			
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'344	2'955	-11.6			

Source : SYMIC

⁸ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %	Janvier à janvier 2016	Janvier à janvier 2017	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'161	3'670	-11.8			
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	2'225	1'912	-14.1			
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'936	1'758	-9.2			

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier 2017
Italie	330
Allemagne	323
France	246
Portugal	243
Kosovo	200
Espagne	150
Inde	146
Etats-unis d'Amérique	129
Macédoine	122
Serbie	114
Autres	1'667
Total	3'670

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %	Janvier à janvier 2016	Janvier à janvier 2017	Différence en %
Naturalisations	2'362	2'161	-8.5			
ordinaires	1'979	1'592	-19.6			
facilitées et réintégrations	383	569	48.6			

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %
Italie	237	276	16.7
Allemagne	373	260	-30.4
France	147	223	51.7
Portugal	170	184	8.2
Kosovo	186	120	-35.5
Espagne	70	101	44.3
Turquie	141	66	-53.2
Macédoine	107	53	-50.5
Royaume-Uni	28	51	82.1
Serbie	89	51	-42.7

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Janvier 2016	Janvier 2017	Différence en %	Janvier à janvier 2016	Janvier à janvier 2017	Différence en %
Total	6'698	6'552	-2.2			
octroyées de manière anticipée ⁹	205	250	22.0			

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier 2017
Pologne	27
Russie	26
Roumanie	19
République slovaque	18
Chine (rép. pop.)	14

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 6'552 autorisations d'établissement C ont été octroyées en janvier 2017, dont 250 (3.8%) de manière anticipée.

⁹ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidante non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidante.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).